

**Article 1 : Organisation**

Le Bike & Run est organisée par l'ACBB Triathlon dans la forêt de Meudon et Complexe Sportif Marcel BEC.

**Article 2 : Présentation**

L'épreuve est une épreuve réservée aux membres de l'ACBB. Le Bike & Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale). Les coureurs s'élanceront en premier et rejoindront les vététistes à 200 à 400 mètre pour effectuer ensemble le parcours défini. C'est une course où les équipiers restent groupés, le VTT servant de témoin pour un passage de la main à la main avec prise de relais de durée libre. Les équipiers passent ensemble à chaque tour la zone d'arrivée d'une longueur de 50m.

**Article 3 : Parcours et programme.**

Les distances des épreuves sont conformes au cahier des charges de la réglementation F.F.Tri La difficulté du parcours est adaptée selon les catégories. Les horaires et les distances sont à savoir à titre indicatif (l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours) :

- 9h30 : Jeunes 6-9 (mini-poussin et poussin) 2 km
- 10h00: Jeunes 10-13 (pupille benjamin) – boucle de 3,3 Km
- 10h30 : Cadet minime junior et adulte en version « découverte » : deux boucles soit 6.6km  
Adulte version « compétition » quatre boucles soit 13,2 km

Briefing 10 minutes avant chaque course

L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain dans un cadre exceptionnel. Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur du complexe Sportif de Marcel BEC et de la forêt de Meudon.

Dans le souci de respecter le site de l'épreuve, il est strictement interdit de jeter des détritrus sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

**Article 4 : Règles de course**

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour chaque équipier.

Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT.

Le dossard doit être porté devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve (autorisation du porte dossard).

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification. La réglementation de la Fédération Française de Triathlon s'applique sur les différentes épreuves (voir réglementation sur le site de la F.F.Tri).

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres et celles-ci sont sans appel.

**Article 5 : Engagement**

Inscriptions uniquement par internet sur le site de la section <http://www.acbbtri.org/>

**Article 6 : Responsabilité**

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de la police de l'assurance de l'ACBB.

Toutefois, les participants doivent mesurer leurs engagements sans prendre de risques inconsidérés et respecter les consignes lors du briefing.

**Article 7 : Accès**

Complexe Sportif de Marcel BEC Route du Pavillon l'Abbé, 92190 Meudon (Parking accès N118 ou Route Royal) dans la limite des places disponible.